



CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018 LYCEE

- ◆ Circulaire de rentrée
- ◆ Charte devoirs et examens blancs
- ◆ Informations au sujet des cotisations annuelles
- ◆ Information sur la facturation
- ◆ La renonciation éventuelle d'adhésion UNPEC à remettre impérativement, le jour de la rentrée, à l'accueil de l'établissement (cette prévoyance est souscrite d'office par l'établissement).

Documents à remettre au professeur principal le jour de la rentrée :

- Talon de la charte devoirs surveillés et épreuves « blanches »
- 2 photos d'identité (Une photo sera immédiatement collée sur le carnet de liaison).

Document à remettre au professeur principal la semaine de la rentrée :

- Fiche de renseignements pré-remplie
(à télécharger sur "École Directe" et à corriger en **rouge**, le cas échéant)
Cette fiche sera téléchargeable à partir du 01/09/17.

Pour toute modification administrative et comptable en cours d'année, se rapprocher du secrétariat d'élèves.

La rentrée scolaire 2017 /2018 est fixée au Jeudi 31 août 2017 :

- Classes de 1^{er} : 09h00 à 12h00
- Classes de Tle : 10h00 à 12h00
- Classes de 2nde : 14h00 à 16h00

Les cours démarrent le vendredi 1 septembre 2017 selon l'emploi du temps de chaque classe.

Les pensionnaires devront se présenter à l'internat, le jeudi 31 août, 1h avant la rentrée des classes.

INFORMATIONS :

- ✓ **Restauration :** Les cartes de cantine sont valables pour toute la scolarité. Veillez à les **PROTEGER ET NE PAS LES PERDRE PENDANT LES VACANCES**. Par mesure d'hygiène et de sécurité aucun repas ne pourra être pris en dehors des lieux de restauration.
- ✓ **Transports scolaires :** Les informations sont à votre disposition sur le site de la CTPM et du Conseil Général.
- ✓ **Psychologue scolaire :** Tout élève peut, à sa demande, rencontrer la psychologue scolaire. Un éventuel suivi à mettre en place ne se fera **qu'avec l'autorisation des parents et l'accompagnement du BVS**.
- ✓ **Horaires des cours :** Pour toutes les classes l'emploi du temps sera remis aux élèves le jour de la rentrée. Les cours sont assurés du lundi matin au vendredi soir, pas de cours les mercredis après-midi et samedis matin.
- ✓ **Entrées et sorties des élèves :** Nous rappelons aux élèves et à leurs parents que les entrées et sorties s'effectuent exclusivement par le grand portail en bois, uniquement aux heures d'ouverture affichées dans l'établissement. **Aucun passage d'élève ne sera autorisé par la réception.**
- ✓ **Comptabilité :** Les inscriptions à la pension ou à la demi-pension sont valables pour le trimestre entier. Il n'est donc pas possible de changer de régime en cours de trimestre.

CHARTRE des Devoirs surveillés & Épreuves "blanches"

(Cette charte complète le paragraphe relatif à la fraude en devoirs surveillés du Règlement Intérieur)

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et afin de prévenir tout acte illégal, injuste et grave de conséquences, l'Équipe Pédagogique et la Direction ont décidé que :

1/ Tout matériel non autorisé, ainsi que les sacs ou cartables doivent être déposés à l'endroit indiqué par le responsable de salle. Les téléphones portables et montres connectées doivent être éteints et rangés dans les sacs ou remis au surveillant de l'épreuve.

2/ Tout contact verbal ou physique avec un autre élève sera considéré comme une tentative de fraude.

3/ Les élèves devront rejoindre leur place 5 minutes avant le début de l'épreuve.

4/ Si une fraude est constatée par le(s) surveillant(s)

- Elle entraîne la nullité de l'épreuve, la copie est immédiatement relevée et la note prise en compte par l'enseignant de la matière concernée pour le calcul de la note trimestrielle

- Un avertissement "Discipline" sera attribué au fraudeur.

Pour info : le Rectorat de Montpellier déploie, de façon aléatoire, des contrôles de connexion wifi et bluetooth pendant le déroulement de certaines épreuves...



Ce talon sera découpé et remis au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

CHARTRE des Devoirs surveillés & Épreuves "blanches" du lycée

Date		NOM		Prénom		Classe	
------	--	-----	--	--------	--	--------	--

Signatures précédées de la mention « lu et accepté » :

les parents ou responsables :

l'élève :



Informations cotisations annuelles

A.P.E.L. :

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre. Cette cotisation couvre essentiellement la publication de la revue « Famille Education » et les frais de fonctionnement de l'Union Régionale et Nationale des A.P.E.L. ; une partie de cette cotisation est reversée à l'A.P.E.L. de l'établissement.

DIRECTION DIOCESAINE :

Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement des Services Diocésains.

U.D.O.G.E.C. :

Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du secrétariat et du service de comptabilité.

CAISSE DE SOLIDARITE :

Cette cotisation permet de mutualiser les investissements au sein des établissements du diocèse.

E.S.S.L (Ensemble Sportif Saint-Louis) :

Cette cotisation couvre les charges d'entretien du stade.

U.G.S.E.L. :

Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre, sert à financer les transports et les manifestations sportives du Primaire.

ACTIVITES SPORTIVES :

Sert à financer les activités sportives du Collège et du Lycée.

U.N.P.E.C. (Saint Christophe)

Qu'est-ce que L'UNPEC ?

L'UNPEC (Union Nationale de Prévoyance de l'Enseignement Catholique) est une assurance prévoyance dépendant de la Mutuelle Saint-Christophe, mutuelle propre à l'enseignement privé catholique, **non obligatoire***, elle assure, dans le cas du décès d'un des parents, par exemple, la gratuité des frais de scolarité de(s) enfant(s) en demi-pension jusqu'en classe de Terminale dans n'importe quel établissement privé catholique.

- Document de renonciation joint à la circulaire de rentrée à remettre impérativement remplie et signée, le jour de la rentrée à l'accueil de l'établissement.



Facturation

PAIEMENT

Vous recevez fin septembre et pour toute l'année 2017-2018, une **seule** facture par famille.

- Les personnes qui ont opté pour un règlement par prélèvement automatique seront prélevées comme par le passé en 10 fois, à partir du 05 octobre selon le tableau ci-joint.
- Les personnes qui ont opté pour un règlement par chèque doivent effectuer leur règlement en 5 fois selon le tableau ci-joint.

A CES MONTANTS POURRONT ÊTRE RAJOUTES :

- **ETUDES:**
Les études surveillées auront lieu de 17H à 18H au prix de 20 € par mois. Pour le collège une demande écrite d'inscription est à faire auprès du CPE, M. Martin.
- **FICHIERS:**
Afin d'apporter un meilleur service aux familles, les fichiers complémentaires (anglais....etc) feront l'objet de lignes supplémentaires sur la facture.

A CES MONTANTS POURRONT ÊTRE DEDUITS :

- **UNPEC** de 22, 48 € (imprimé de refus à récupérer à partir du 25 AOÛT et à remettre à l'accueil impérativement avant le 8 septembre 2017).
- **APEL** de 18 € par enfant à partir du deuxième enfant.
- **LA CONTRIBUTION DES FAMILLES** à partir du troisième enfant inscrit dans l'Enseignement Catholique (fournir un certificat de scolarité avant le 7 septembre pour les enfants scolarisés dans d'autres établissements que Saint Louis de Gonzague).

Cette disposition ne s'applique pas aux enfants de familles recomposées.

Détail des contributions annuelles 2017/2018

RUBRIQUES	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Contribution familles	436 €	488 €	725 €
Demi-pension	690 €	690 €	690 €
Pension Activités Internat		2 785 € 15€	2 785 € 15€
Assurance Scolaire	8,90 €	8,90 €	8,90 €
Cotisation APEL	18 €	18 €	18 €
Cotisation Enseignement Catholique	118 €	118 €	118 €
Activités sportives		8 €	8 €
UGSEL	12 €		
Coopérative scolaire (de la maternelle PS au CM2 inclus)	35 €		
UNPEC*	22,48 €	22,48 €	22,48 €
Fournitures**			
Etude surveillée ** (selon quotient familial)	200 €	200 €	
Etude dirigée ** (selon quotient familial)	340 €		
Location livres** (CE, CM)	20 €		
TOTAL EXTERNE (UNPEC INCLUS)	650,38 €	663,38 €	900,38 €
TOTAL DEMI-PENSIONNAIRE (UNPEC INCLUS)	1 340,38 €	1 353,38 €	1 590,38 €
TOTAL PENSIONNAIRE (UNPEC INCLUS)		3 463,38 €	3 700,38 €

* Union Nationale de Prévoyance de l'Enseignement Catholique (au choix)

** Frais particuliers.





TABLEAU DES REGLEMENTS PAR CHEQUES ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Merci de respecter les échéances

Tél. : 04.68.61.23.91
 Fax : 04.68.61.28.36

CHEQUES AVANT LE CATEGORIES		<u>Avant le</u> 20/10/7	<u>Avant le</u> 20/11/17	<u>Avant le</u> 20/01/18	<u>Avant le</u> 20/03/18	<u>Avant le</u> 20/05/18	TOTAL
ECOLE	Externe	130,00	130,00	130,00	130,00	130,38	650,38
	½ Pensionnaire	268,00	268,00	268,00	268,00	268,38	1 340,38
COLLEGE	Externe	132,00	132,00	132,00	132,00	135,38	663,38
	½ Pensionnaire	270,00	270,00	270,00	270,00	273,38	1 353,38
	Pensionnaire	692,00	692,00	692,00	692,00	695,38	3 463,38
LYCEE	Externe	180,00	180,00	180,00	180,00	180,38	900,38
	½ Pensionnaire	318,00	318,00	318,00	318,00	318,38	1 590,38
	Pensionnaire	740,00	740,00	740,00	740,00	740,38	3 700,38
G.E.I.	Pensionnaire	460,00	460,00	460,00	460,00	460,00	2 300,00

ATTENTION : Ces chiffres sont fournis à titre indicatif.

Pour votre règlement, veuillez vous baser sur la facture annuelle que vous recevrez courant septembre 2017.

TABLEAU DES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018



ATTENTION : Cette année il y aura un seul prélèvement bancaire mensuel par famille.

DATE DES PRELEVEMENTS		05/10/17 ET 06/10/17	05/11/17	05/12/17	05/01/18	05/02/18	05/03/18	05/04/18	05/05/18	05/06/18	TOTAL
CATEGORIES											
ECOLE	Externe	65x2	65	65	65	65	65	65	65	65	650,38
	½ Pensionnaire	134x2	1134	134	134	134	134	134	134	134	1 340,38
COLLEGE	Externe	66x2	66	66	66	66	66	66	66	66,34	663,38
	½ Pensionnaire	135x2	135	135	135	135	135	135	135	135	1 353,38
	Pensionnaire	346x2	346	346	346	346	346	346	346	346	3 463,38
LYCEE	Externe	90x2	90	90	90	90	90	90	90	90,04	900,38
	½ Pensionnaire	159x2	159	159	159	159	159	159	159	159,04	1 590,38
	Pensionnaire	370x2	370	370	370	370	370	370	370	370,04	3 700,38
G.E.I.	Pensionnaire	460,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	230,00	2 300,00

ATTENTION : Ces chiffres sont fournis à titre indicatif.

Pour votre règlement, veuillez vous baser sur la facture annuelle que vous recevrez courant septembre 2017.

A RETOURNER **IMPERATIVEMENT** A L'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT **AVANT LE 09 SEPTEMBRE 2017.**

RENONCIATION D'ADHESION - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Contrat de prévoyance numéro 259500101

Nous, établissement : INSTITUTION PRIVEE CATHOLIQUE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE
Adresse : 71, avenue du Docteur Schweitzer
66000 PERPIGNAN
Nom du Chef d'établissement : Monsieur Philippe CORTES

Portons à la connaissance de Saint-Christophe Prévoyance, la renonciation d'adhésion au contrat collectif de prévoyance souscrit (décès/invalidité absolue et définitive) du ou des répondants financiers :

Nom et prénom de la mère :
Nom et prénom du père :

Nom et prénom de l'enfant ou des enfants scolarisés dans l'établissement	Classe(s)

Fait à :, le..... Signature des parents :

A RETOURNER **IMPERATIVEMENT** A L'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT **AVANT LE 09 SEPTEMBRE 2017.**

RENONCIATION D'ADHESION - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Contrat de prévoyance numéro 259500101

Nous, établissement : INSTITUTION PRIVEE CATHOLIQUE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE
Adresse : 71 avenue du Docteur Schweitzer
66000 PERPIGNAN
Nom du Chef d'établissement : Monsieur Philippe CORTES

Portons à la connaissance de Saint-Christophe Prévoyance, la renonciation d'adhésion au contrat collectif de prévoyance souscrit (décès/invalidité absolue et définitive) du ou des répondants financiers :

Nom et prénom de la mère :
Nom et prénom du père :

Nom et prénom de l'enfant ou des enfants scolarisés dans l'établissement	Classe(s)

Fait à :, le..... Signature des parents :

**Institution Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av. du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX**

*
**Tél. : 04.68.61.23.91
Fax : 04.68.61.28.36**



Perpignan, le 4 juillet 2017,

L'année scolaire se termine, peu à peu le rythme des vacances va s'imposer, laissant le temps aux familles de se retrouver, de se ressourcer.
Que ces vacances soient l'occasion de reprendre souffle, le souffle de l'Esprit Saint qui permet à chacun de prendre le recul nécessaire pour observer ce qui compte le plus.

Je vous souhaite donc, au nom de toute la communauté éducative, de très bonnes vacances auprès des personnes qui vous sont le plus chères.

Vous retrouverez, dans ce **dossier de rentrée scolaire**, les éléments nécessaires pour la rentrée 2017.

Vous noterez que notre établissement sera fermé du jeudi 13 juillet au mardi 22 août 2017.

Précisions importantes :

La rentrée est anticipée de 2 jours afin de pouvoir faire les ponts du mardi 1^{er} mai 2018 et de l'ascension, le jeudi 10 mai 2018.

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

*Philippe Cortes
Chef d'établissement*